



Fédération des
Chasseurs
de la **Haute-Vienne**

Limoges, le 1^{er} juillet 2024.

A tous les candidats aux élections
législatives 2024 en Haute-Vienne.

Objet : Élections législatives 2024 – Défense de la chasse

Madame, Monsieur,

Instants hors du temps, chaque automne, la chasse exprime les contours de notre ruralité, au cœur d'une nature que nos familles paysannes, au fil des millénaires, ont domestiqué avec amour et respect. Si l'apport de la chasse en termes d'intérêt général est souvent mis en avant par les pouvoirs publics, entre conservation de la biodiversité par l'usage et maîtrise des effectifs des populations de grand gibier, c'est, aussi et avant tout, de cultures, qu'il s'agit, consubstantielles à l'âme de notre grand Sud-Ouest.

Nos chasses sont menacées, en particulier les plus traditionnelles d'entre elles : alouette aux pentes et aux matoles, palombières, chasse au chien courant, parfois faute d'être suffisamment comprises, dans une société éloignée de nos approches traditionnelles de la nature et du rapport à l'animal ; souvent victimes collatérales d'une vision dogmatique se voulant faire table rase de la culture de ceux qui la vivent au quotidien mais aussi, régulièrement, cela ne doit pas être négligé, de conceptions administratives au raisonnement étriqué.

.../...



Alors que la législation européenne prévoit le régime juridique permettant de perpétuer la chasse régionale de l'alouette, le 6 mai dernier, le Conseil d'État est venu annuler les arrêtés ministériels les autorisant. Strictement éthiques et sélectives, encadrées par un quota de chasse obligatoirement inférieur à 1 % de la mortalité naturelle, le sentiment de mépris en dispute au désarroi, lorsque le même Conseil d'État enjoint de leur substituer une chasse au fusil, sans quota ou l'élevage de l'oiseau.

Il n'est pas moins inquiétant de voir la Commission européenne poursuivre dans la voie d'une procédure contentieuse visant les mêmes chasses régionales traditionnelles, alors qu'aucune motivation d'ordre écologique ne saurait justifier leur empêchement. Les prochains mois seront déterminants pour la sauvegarde de nos chasses traditionnelles régionales, y compris ici en Haute-Vienne, pour la réouverture de la vènerie sous terre du blaireau en juin ainsi que pour la chasse à courre bien présente dans nos campagnes. Dans ce contexte, nous interrogeons chacun des candidats aux élections législatives. Nous attendons une réponse précise et explicite, qui sera communiquée aux 10 000 chasseurs du département de la Haute-Vienne.

Persuadé que vous vous engagerez à nos côtés pour porter cette défense, à la fois en tant que Député et au sein du groupe parlementaire auquel vous appartiendrez mais, aussi, au sein du Gouvernement et dans le cadre des missions qui pourront vous être confiées, notamment gouvernementales, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter votre réponse pour le vendredi 6 juillet.

Comptant sur votre mobilisation, je tiens à vous assurer de ma considération la plus haute et distinguée et me tiens à votre entière disposition.

Le Président,

Christian LAFARGE